

# GAZETTE DE PROVENCE

## JOURNAL DU DROIT NATIONAL.



BUREAUX, RUE NOAILLES, 20, A MARSEILLE. — Prix de l'abonnement, à Marseille : Un An, 30 fr.; Six Mois, 16 fr.; Trois Mois, 8 fr. 50 c. — Pour le Département : Un An, 35 fr.; Six Mois, 18 fr.; Trois Mois, 9 fr. 50 c. — Hors du Département : Un An, 40 fr.; Six Mois, 21 fr.; Trois Mois, 11 fr. — Etranger : 50 fr. — Insertions : 20 cent. la ligne. — Réclames : 50 cent. la ligne.

Les Lettres et envois concernant la Rédaction doivent être adressés, franc de port, à M. PAUL DE LOURDOUEIX, Rédacteur en chef du journal.

Les Colonnes de la Gazette de Provence seront ouvertes gratuitement à tous les Articles signés, offrant un intérêt d'utilité publique. — Les Manuscrits déposés ne seront pas rendus. — Les Abonnements courent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois, et, ainsi que les Annonces, doivent être payés d'avance. Ce journal paraît tous les jours, excepté le Dimanche.

Nous prévenons MM. les militaires de la garnison, que l'administration de la Gazette de Provence tient gratuitement 50 exemplaires du journal à leur disposition. Cette distribution leur sera faite au bureau du journal, Rue Noailles, 20, de 7 heures du matin à 7 heures du soir.

### FRANCE.

#### RÉUNION MARENGO.

Liste des candidats pour l'Assemblée Législative, arrêtée le 25 avril, par le Comité du DROIT NATIONAL, avec le concours des sous-comités sectionnaires de Marseille, et des délégués cantonnaux.

- BERRYER,
- DE BOURMONT (CHARLES),
- CHANGARNIER,
- LABOULIE,
- DE LAROCHEJAQUELEIN,
- DE LOURDOUEIX (PÈRE),
- POUJOLAT,
- REYBAUD (LOUIS),
- SAUVAIRE BARTHELEMY.

#### Appel au peuple et révision de la Constitution.

Appel au peuple, révision de la Constitution, tels sont les termes fort différents de deux lignes très-différentes aussi. On se préoccupe beaucoup d'une foule de politiques diverses et on en énumère, à peu près, autant qu'il y a de nuances d'opinions. Pour nous, nous croyons qu'elles peuvent toutes, au moins celles qui sont sérieuses et pacifiques, se résumer aujourd'hui définitivement en deux : la politique parlementaire et la politique nationale. Pour peu qu'on y réfléchisse, en effet, on verra qu'en ce moment où les esprits tendent généralement à abandonner les idées d'insurrection et de violence pour s'attacher d'une manière particulière aux principes d'ordre et de discussion, ces deux politiques dominent toutes les autres, et qu'elles se trouvent en présence, comme pour un combat solennel.

Et ce n'est pas la première fois qu'elles sont ainsi posées en face l'une de l'autre. Elles l'ont été d'une manière éclatante au début de notre révolution. La politique parlementaire eut sur la politique nationale un triomphe qui lui a valu soixante ans de règne : c'est ce règne que veulent prolonger à tout prix, même au prix du repos et de la prospérité de la France, ceux qui la soutiennent aujourd'hui.

Combien pourtant, parmi ceux qui favorisent le plus ses trompeuses combinaisons, dont l'indignation éclaterait tout à coup, s'ils pouvaient se douter qu'ils servent de comparses à une nouvelle et honteuse comédie. Peu conséquents dans leur conduite, oublieux de leurs luttes passées contre l'immoralité du fait accompli, comme dogme politique, quelques hommes ont, après Février, et, croyant servir la cause de l'ordre, accepté la République comme une épreuve imposée par la Providence, comme une expérience dont il était utile que la France essayât, pour voir s'évanouir les dernières illusions de son cerveau révolutionnaire, avant de retourner à ses conditions premières d'organisation et d'existence.

Depuis, placés sur le terrain du régime nouveau, ayant pris part aux délibérations et au vote d'une Constitution démocratique, ils ont cherché à concilier la situation qu'ils avaient prise imprudemment et sans trop savoir pourquoi, avec leur conscience politique, et alors ils ont tourné leurs espérances et leur action du côté de la chance constitutionnelle qui s'offrait à eux, la révision.

Voilà parmi les parlementaires, ceux que l'on peut regarder comme de bonne foi, à coup sûr ils sont coupables au point de vue des principes. Car en s'inclinant devant une forme de gouvernement imposée à priori, en acceptant une Constitution non sanctionnée par le peuple, ils méconnaissent le droit qu'a la nation de se prononcer sur tout changement apporté à ses prin-

cipes constitutifs. Mais quant à leurs intentions, on peut les croire bonnes et s'ils se sont engagés dans une fausse voie, c'est probablement sans arrière-pensée déshonorante.

Mais il en est d'autres pour qui le critique politique ne peut pas être aussi complaisant. Ce sont ceux qui, depuis soixante ans, ont été les hommes de toutes les usurpations; ce sont ceux qui, niant en principe les droits imprescriptibles des citoyens, se sont fait les défenseurs du privilège et de l'arbitraire, ont donné leur appui à tous les pouvoirs de fait, ont créé un droit en dehors du droit, cherchant à légitimer ainsi des intérêts égoïstes et des ambitions sordides.

Ce sont ceux qui, portés sur le promontoire politique, selon l'expression d'un de leurs chefs, par les flots des classes moyennes, veulent à tout prix ramener à la surface leur navire jeté à la côte par le coup de vent de Février.

Ce sont les hommes du droit constituant, de l'omnipotence doctrinaire, de la loi et de la raison.

Ce sont ces protestans politiques pour qui la tradition n'est plus qu'un souvenir, la morale qu'un mot, la vérité qu'un fait relatif.

Ils sont toujours dans le parlement, ces hommes, comme ils y étaient autrefois, avec cette différence seulement qu'autrefois ils s'appelaient Siéyès, Talleyrand, Fouché, etc... et qu'aujourd'hui ils s'appellent d'autres noms.

Pourquoi veulent-ils, ceux-là, de la révision? pourquoi veulent-ils constituer sans le peuple?

C'est pour mettre de nouveau la main sur les principes fondamentaux de notre société politique.

C'est pour briser des droits qui les importunent, parce qu'ils les forcent à partager avec la nation cette souveraineté qu'aujourd'hui ils possèdent tous seuls, et aux douces de laquelle ils ne veulent pas s'arracher.

C'est que ces hommes veulent être les maîtres d'arrêter les bases du pacte national, afin de pouvoir y glisser des stipulations intéressées au profit de tel ou tel parti, de telle ou telle classe, de tel ou tel intérêt.

Eh bien! nous ne serons jamais avec ces hommes, nous les combattons toujours, parce que nous les tenons pour les ennemis les plus dangereux de notre pays. Nous nous séparerons d'eux de plus en plus; nous chercherons à mettre un abîme entre eux et la France; et pour les ruiner dans leurs situations, dans leurs influences, dans les roueries impuissantes de leur politique, nous en appellerons éternellement de leur orgueil et de leurs imaginations égarées au bon sens de la nation, à ses instincts éclairés et généreux, à la libre expression de ses vœux et de ses besoins, à sa volonté manifestée.

Nous crierons, nous, bien haut et toujours : APPEL AU PEUPLE! Et si nous devons succomber à la tâche, victimes nouvelles d'une nouvelle usurpation, notre dernière parole se confondra avec la dernière parole du roi martyr : APPEL AU PEUPLE!!

Nous recommandons au public ces paroles récentes de M. de Boissy : « Croyez-en un ancien membre du parti conservateur. Ne confiez jamais à ce parti la direction du char; il vous verserait à la première borne. »

#### On lit dans la Gazette de France :

Frappé dans une amitié de vingt ans, atteint dans le fond de mon cœur et dans l'intérêt de la cause à laquelle j'ai consacré ma vie, j'ose à peine annoncer que je suis appelé à continuer, dans la mesure de mes forces, un dévouement qui était au-dessus de toutes les forces humaines.

Je viens non pas combler, mais défendre la brèche que la mort a fait à une forteresse élevée pour le Droit National contre les usurpations de tous les partis.

M. de Genoude nous a été enlevé au moment où son élection allait triompher dans cinq collèges. Dieu l'a appelé à une gloire plus grande que toutes les gloires de la terre. Mais ce triomphe est acquis à notre cause, parce qu'il est l'œuvre des populations, parce qu'il est un témoignage que l'idée dont M. de Genoude était

la puissante personnification, est maintenant l'idée de la France entière.

La réalisation de cette idée est donc assurée. S'il n'a pas été donné à celui qui l'a mise dans les faits de jouir des honneurs qui lui étaient décernés, c'est que sa mission était une mission de sacrifice; elle devait finir la veille du triomphe.

Que cette perte ne fasse donc entrer aucun découragement dans le cœur de nos amis; la Providence a voulu manifester l'énergie désormais invincible d'un principe qui n'a plus besoin du secours d'aucun homme; Dieu est toujours pour le droit et la justice, Dieu ne peut trahir la cause du peuple.

La tâche de la Gazette de France est loin toutefois d'être accomplie, puisque la France n'est pas sauvée. Mais avec le concours des hommes d'intelligence et de cœur qui sont dévoués aux vérités que nous défendons, nous arriverons au but qui était l'unique objet des efforts de notre ami. Son souvenir nous soutiendra dans les combats que nous aurons à livrer.

#### II. DE LOURDOUEIX.

#### M. de Genoude

Nous continuons d'enregistrer les nombreux hommages rendus unanimement, aujourd'hui, par le parti légitimiste, à la mémoire de l'illustre fondateur du parti du Droit National.

Nous venons d'assister au service funèbre célébré pour le repos de l'âme de M. de Genoude.

La cathédrale était tendue de noir; un immense catafalque, entouré de cierges, était élevé au milieu de l'église. Une foule nombreuse assistait à cette triste cérémonie. Tous les rangs de la société étaient confondus. Nous avons remarqué surtout un grand nombre de nos braves travailleurs, qui témoignaient par leur douleur et par leur recueillement, de la sympathie que leur inspirait l'homme éminent dont ils déplorent la perte.

Monsieur l'Evêque assistait au service, et il a fait lui-même l'absoute. Il a voulu donner ce dernier témoignage d'affection à l'illustre publiciste qui avait été son ami pendant si longtemps.

Un an n'est pas encore écoulé depuis le jour où, dans cette même église, M. de Genoude célébrait le saint sacrifice au milieu d'une foule sympathique et recueillie! Ah! les décrets de la Providence sont quelquefois bien rigoureux!

Un grand enseignement doit nous venir de cette tombe à peine fermée. En pensant à M. de Genoude, sachons imiter les exemples de constance, de dévouement et d'abnégation qu'il nous légua! Abjurons tous nos ressentiments, et qu'une pensée d'union sincère et persévérante vienne remplacer, dans nos cœurs, le trouble de ces derniers jours. (Echo du Midi.)

Encore un nouveau deuil pour nous! Encore une perte cruelle et vivement ressentie! M. de Genoude est mort.

Pourquoi faut-il que, dans un si court espace de temps, nos rangs soient si impitoyablement décimés? Pourquoi les plus robustes athlètes de nos doctrines nous sont-ils, coup sur coup, enlevés? Fatale période que celle qui est marquée dans nos annales contemporaines par la mort de MM. Châteaubriand, Blin de Bourdon et de Genoude! Parce que l'horizon se rassérène, parce que les flots de la mer sociale s'apaisent, aurions-nous moins besoin de pilotes expérimentés?

Dévoûé depuis sa jeunesse aux idées d'ordre et de liberté, M. de Genoude avait, depuis longues années, consacré sa vie aux luttes ardentes de la presse. Aux derniers jours de la Restauration, il donnait déjà à la monarchie chancelante d'utiles conseils. Mais, depuis Juillet 1830, ses efforts se multiplièrent, son énergie redoubla et, durant 18 années, il battit courageusement en brèche le principe révolutionnaire caché au fond des nouvelles institutions. La réforme électorale, le suffrage universel, le pays réel substitué au pays légal, toutes les glorieuses conquêtes de Février trouverent en lui un champion résolu et qu'aucun découragement ne pouvait atteindre. Chaque jour il formulait sa pensée dans ce journal si populaire, qui absorbait son temps presque tout entier; chaque jour il prenait à tâche de rétablir dans leur pureté les principes altérés du Droit National. Jamais peut-être un homme politique ne sut allier tant de modération à tant de persévérance, apporter tant de variété dans l'unité.

Rien n'a pu le détourner de cette entreprise, aucun obstacle n'a pu l'arrêter ou le faire dévier. C'était une des plus robustes convictions qui se soient rencontrées dans nos temps modernes, si ravagés par le scepticisme et le manque de foi. Les amendes, les

emprisonnements glissaient sur sa volonté comme des traits émoussés sur une cuirasse de fer. Il poussa le culte de ses théories politiques jusqu'à se faire saisir une galerie précieuse pour refus d'impôt.

À la révolution de Février, son courage de publiciste fut à la hauteur des circonstances, et, alors qu'une partie de la presse se taisait sous la pression de menaces et devant l'intimidation, il garda une fière attitude et leva son drapeau. Victime, pendant les journées de Juin, d'une mesure arbitraire et d'une assimilation odieuse, il consigna dans une publication intermédiaire ses justes protestations, ses griefs dont la presse entière se fit l'écho impartial.

Mais ses forces physiques s'usaient dans ce combat de tous les jours. Il fallut se retirer de l'arène, quitter Paris et chercher des climats plus doux. De sa retraite d'Hyères, M. de Genoude suivait encore le mouvement des esprits et animait de sa pensée la feuille qu'il ne pouvait plus rédiger. On ne l'oubliait pas cependant, et, dans cet exil devenu nécessaire, de nombreuses marques de sympathie étaient venues le trouver : dans plusieurs départements, son nom figurait sur les listes de candidatures, et le Gard l'aurait bientôt sans doute compté au nombre de ses représentants.

Tous les calculs de l'amitié et de la reconnaissance ont été déjoués, et la mort est venue interrompre ce que l'imprévoyance humaine avait entrepris.

(Gazette du Bas-Languedoc.)

En général, les hommes supérieurs n'ont à espérer d'autre récompense de leurs labeurs, d'autre consécration de leurs talents que la mort. Alors leur personnalité venant à s'effacer, leurs qualités brillantes, et aussi leurs défauts inséparables de la nature humaine, cessant d'être à charge aux médiocrités jalouses et intrigantes, aux ambitions orgueilleuses, amis et adversaires se réunissent pour déplorer l'extinction d'intelligences d'élite. Les ennemis eux-mêmes ne sont pas les moins empressés à déposer sur la tombe qui se ferme un hommage plus ou moins sincère.

C'est ce qui va arriver pour M. de Genoude.

Il fut du nombre de ceux qui ne peuvent espérer de trouver justice ou grâce aux yeux de leurs contemporains, qu'au-delà de la tombe. Devions-nous penser que l'heure de la réparation sonnerait si prématurément pour lui! Puisse-t-elle au moins être complète; car nous sommes encore à nous demander pourquoi l'on n'osa jamais l'attaquer de front, et pourquoi l'on trouva toujours beaucoup plus commode de tâcher de le tuer lâchement par le ridicule, et, ce qu'il y a de plus honteux, de le perdre par ces calomnies qui s'emparent des faits intimes de la conscience d'un prêtre ou d'un écrivain, afin d'en torturer le sens et d'en incriminer les intentions. Nous espérons donc que sa fin édifiante imposera silence à ceux qui tenaient essentiellement à le faire passer pour une espèce d'antéchrist.

(Gazette d'Auvergne.)

Une triste nouvelle est arrivée aujourd'hui à Paris : M. Eugène de Genoude directeur de la Gazette de France, est mort à Hyères, le 19 de ce mois.

Dans tous les partis, nous en avons l'assurance, on déplorera cette perte. M. de Genoude a pu, en effet, rencontrer des adversaires dans sa laborieuse carrière politique; mais tous ceux qui le combattirent, soit dans la presse, soit à la tribune, s'accordent à rendre un légitime hommage à ses qualités éminentes. Fils de ses œuvres, élevé par les seuls efforts de son intelligence et de son travail assidu, à une position considérable, il ne chercha jamais dans cette position ni les satisfactions du bien-être, ni même le repos qu'il aurait pu y trouver. Son activité était infatigable. Elle ne l'abandonna jamais durant sa longue carrière de publiciste, où il fit preuve à la fois d'une grande persévérance et d'un rare désintéressement.

M. de Genoude était un esprit orné, une imagination des plus actives, un homme agréable, doux et persuasif; mais par dessus tout, c'était un honnête homme.

(Union Monarchique.)

Voici qu'une douloureuse nouvelle nous arrive d'une manière si imprevue, que la surprise ajoute encore à notre profonde affliction.

M. de Genoude est mort. Au moment où ses amis, au nombre desquels nous nous honorions d'être, se félicitaient à la nouvelle de sa santé retremée dans le climat du Midi, et se réjouissaient à la pensée qu'ils le verraient siéger dans l'Assemblée nationale de 1849, on apprend qu'il a été enlevé par un coup soudain.

C'est une grande perte. M. de Genoude meurt de son dévouement à la cause de la France : son zèle et son activité l'ont dévoré. Il a donné son grand esprit, son temps, sa fortune, il a donné sa vie au catholicisme et au droit national, les deux grands buts de toutes ses pensées. Cet intrépide publiciste est mort la plume à la main, comme un soldat meurt la main

sur son épée. Que Dieu ait son âme, et que l'exemple de son courage et de son dévouement soit toujours présent à notre esprit !  
(Opinion Publique.)

La France, la religion, la politique et les lettres viennent de faire une perte immense : M. Eugène de Genoude, directeur de la Gazette de France, est mort à Hyères le jeudi 19 de ce mois. Cette mort a été presque instantanée ; elle a été occasionnée par un épanchement de sang dans la poitrine.

Hier, le télégraphe avait annoncé cette triste nouvelle ; mais il était permis de conserver quelque espérance. Aujourd'hui, des lettres de M. René, le second des fils de M. de Genoude, et des correspondances particulières, parvenues à des membres de l'Assemblée nationale, n'ont plus laissé de doute sur la réalité de ce déplorable événement. Il a été, de la part des hommes de toutes les opinions, l'objet de vifs regrets et d'honorables témoignages de considération et d'estime.

M. de Genoude laisse deux fils dignes de lui. MM. Henri et René ; le premier absent et attendu prochainement à Paris ; le second chargé de la triste mission de ramener la dépouille mortelle de son père, dont il a recueilli le dernier soupir.

(Journal des Villes et des Campagnes.)

Décidément, la France doit subir le contre-coup de chaque révolution dans son honneur et dans sa puissance. Les derniers débats de l'Assemblée sur le budget de la marine en sont une preuve suffisante.

Sous le dernier règne, M. Thiers, ministre de Louis-Philippe, proclamait, du haut de la tribune, que la France ne pouvait prétendre qu'à une marine de deuxième ordre.

Dans la République de 1848, il s'est trouvé dans une Assemblée de représentants du peuple une commission assez mal inspirée pour proposer, sous prétexte d'économie, de mettre à terre près de 300 officiers de l'armée de mer, c'est-à-dire d'affaiblir d'une manière plus considérable encore nos forces navales déjà si affaiblies.

Fort heureusement, la majorité, dont le sentiment national a été réveillé par la parole de MM. de Lamartine et Dufaure, n'a pas cru devoir, pour l'honneur de notre pavillon, marchander la force et la grandeur du pays.

On lit dans la Gazette du Languedoc :

« Les journaux de Paris ont annoncé, il y a quelque temps, la condamnation d'une citoyenne émule de Jourdan Coupe-Tête. Cette femme, nommée Leblanc, avait, dans les journées de Juin, scié avec un grand couteau de cuisine le cou à divers gardes mobiles blessés. Elle a été saisie en flagrant délit, et plus franche que Barbès et que divers héros de barricades, elle a nettement avoué le fait, s'excusant sur ce qu'elle croyait rêver, et convenait d'ailleurs qu'elle n'y regardait pas d'assez près (ce sont ses expressions) pour savoir si ceux qu'elle mutilait ainsi étaient morts ou vivants.

« La presse rouge a jugé à propos de ne pas dire un seul mot de cette affaire, tout comme elle a gardé un silence absolu au sujet de la condamnation pour escroquerie prononcée contre trois des plus fameux clubistes de Paris. L'un deux fondait, précisément au moment où il a été arrêté, une banque du peuple au capital de vingt millions.

« La citoyenne Coupe-Tête ayant fait appel du jugement qui l'avait condamnée, la cour de cassation vient de rejeter son pourvoi.

« Les annales de la première République offrent malheureusement une foule d'exemples de crimes atroces commis par des femmes, ou plutôt par des furies qui appartenaient à la démocratie la plus avancée. On les appelait alors les tricoteuses de Robespierre.

« Voici en quels termes un historien de la Révolution, témoin oculaire de ces jours d'horreur s'exprime sur leur compte :

« Nous avons vu des femmes de la halle aller dans les prisons égorger elles-mêmes les malheureux détenus, et porter comme ornement à leur col un collier composé d'horribles lambeaux de chair arrachés à ces malheureux. L'une d'elles courait les rues en tenant dans sa bouche un cœur encore palpitant qu'elle venait d'enlever à un cadavre.

« Un jeune enfant, très-blond, passait seul à la halle ; une de ces marchandes se lève, lui court après, et, du couteau dont elle se servait pour servir ses pratiques, elle lui coupe la tête en disant qu'elle croyait bien qu'il était le fils d'un suisse. »

« De pareils récits dispensent de toute réflexion. »

**Frais de la guillotine de 93, à Bordeaux.**

La Guienne publie une pièce horrible qui a été trouvée dans les archives de la mairie de Bordeaux. Nous allons la reproduire textuellement, dans son orthographe et dans sa crudité :

Compte de lui que jé fourni par ordre du citoyen Bert inspecteur pour laver la guillotine au nombre de trente barriques deville à 2 fr. pièce ci 60 f.

Plus à voir à chetie une barrique qu'il me couta 12 fr. ci 12

Total fait : 72 f.

Pour laquit ne sachant signé  
POUR SÉRÉ JEAN FIGAROL aîné.  
Vu bon pour la somme de soixante-douze livres.  
A Bordeaux, le 5 vendémiaire de la 3e.  
CLOCHARD, architecte.

Pour compte du district a été ordonné par la commission militaire.

Vu bon pour le calcul, montant à soixante-douze livres.

Bordeaux, le 21 vendémiaire l'an 3e.

SAINTE MARTIN.

Vu le présent compte pour fourniture d'eau faite

par le citoyen Figarol pour laver la guillotine sur la place Nationale et le rapport des commissaires de la municipalité qui, vérification préalablement faite de ladite fourniture, attestent qu'elle a été confectionnée et que le prix en est porté à sa juste valeur ; le bureau municipal de la commune de Bordeaux a réglé et arrêté définitivement le montant dudit compte à la somme de soixante-douze livres, et déclare que cette somme est due audit citoyen Figarol, dénommé audit compte ; mais comme la commune n'a aucun fonds applicable à cet objet de dépense qui, d'ailleurs, n'est pas de nature à tomber à sa charge, il a été arrêté, l'agent national entendu, que le compte sera envoyé au district qui demeure invité à le transcrire d'une ordonnance de paiement sur la caisse affectée au service des dépenses de cette espèce ; si mieux n'aime cette administration supérieure, faire fournir à la municipalité les fonds nécessaires pour faire face à cet objet, à Bordeaux, dans la maison commune, le 18 pluviôse, troisième année de la République française une et indivisible.

Signés : N., maire.  
N., adjoint.

On lit ce qui suit dans un article de l'Assemblée nationale intitulé Elections

« Nous voyons enfin le parti conservateur sortir de son sommeil. Il a fallu les malheurs d'une défaite pour lui en enseigner les vertus.... Nous comptons sur le patriotisme du grand parti conservateur »

Il y a, dans ces lignes, matière à de sérieuses réflexions pour nos amis. Nous les livrons sans aucun commentaire à leurs méditations.

La police a saisi, chez M. Jeanne, passage Choiseul, un portrait colorié, à deux sous, de M. le comte de Chambord qui est représenté en uniforme de colonel de cuirassiers. On sait que le prince était en effet, ayant la révolution de Juillet, colonel titulaire d'un régiment de cette arme.

Des deux côtés de cette image, sont les couplets si connus de Monsieur Crédit.

Cette publication avait été déposée, selon toutes les formes voulues, au ministère de l'intérieur.

Les portraits de M. le comte de Chambord sont partout, et nous ne présumons pas qu'on songe à les incriminer, l'on aurait certes fort à faire. Faut-il chercher le motif de la saisie dans la chanson de Monsieur Crédit, qui a couru aussi la France entière, et que plusieurs journaux républicains même ont reproduite.

Nous ne saurions croire que cette affaire puisse avoir rien de sérieux. (Opinion publique.)

Le comité des finances a examiné la proposition de M. de St-Priest, relative à la responsabilité de l'administration des postes.

Au point de vue général et économique, cette proposition soulève de graves questions que le comité n'a pas résolues.

M. de Saint-Priest, l'un des promoteurs de la taxe unique, veut que l'Etat garantisse les effets au porteur, billets de banque ou autres, et les lettres de change, au moyen d'un droit d'un demi pour cent, qui sera acquitté à l'avance par l'envoyeur sur la somme des valeurs qu'il confiera à la poste.

A une faible majorité, le comité a adopté cette proposition avec certaines modifications ; il a réduit la prime à payer par l'envoyeur à 1/4 p. 0/0, sauf à la modifier plus tard, après avoir expérimenté les recettes.

La même majorité a cru devoir, par l'adoption de cette mesure, abaisser le droit sur les articles d'argent à 1/2 0/0 au lieu de 2 0/0, qui est le taux perçu actuellement.

La faculté du transport de l'argent par les malles-postes, devra être, à dès présent, d'après la décision du comité, limitée à 100 francs.

**PROVENCE.**

**DISCUSSIONS PROVINCIALES.**

Lorsque le parti du Droit National, de Marseille, obstinément exclu des combinaisons électorales par la coalition du Pavé-d'Amour, a dû subir la nécessité de confier à son Comité le mandat de former une liste où ses principes auraient leurs personnifications, le Comité s'est, avant tout, appliqué à rechercher autour de lui, et dans le département même, quels noms pouvaient se prêter le mieux aux exigences du programme qui lui avait été fixé. Parmi ces noms, un des premiers fut celui de M. Jean-Baptiste MÉRÉNTIÉ, ancien portefaix et président de la société de Saint-Laurent, celui qu'un de nos amis désignait, hier encore publiquement, comme le Nestor populaire du Droit National. Un pareil choix devait exprimer pleinement les tendances générales du parti, et son désir d'honorer toujours, dans toutes les conditions sociales, l'intelligence civique unie aux nobles sentiments du cœur. Le vénérable M. J.-B. Mérentié a, malheureusement, décliné la candidature, en se fondant sur des considérations qui ont droit à tous les respects. (Communiqué.)

La France, placée sous Louis XII sous le patronage spécial de Marie, a toujours eu pour la mère de Dieu une vénération qui s'est constamment traduite en actes publics ; de là, ces chapelles vénérées, placées au sommet de nos montagnes et dédiées, sous divers noms, à la protectrice des malheureux ; de là, ces innombrables autels élevés dans nos basiliques par la générosité des fidèles voués au culte du Refuge des pêcheurs ; de là, ces cérémonies touchantes qui, sous diverses formes, appellent constamment les chrétiens à venir rendre hommage à la Très-Sainte-Vierge.

Aussi, c'est avec bonheur que nous annonçons aux fidèles que les exercices du mois de Marie auront lieu pendant tout le Mois de Mai dans l'église de la Trinité.

Ils commenceront ce soir même, à 7 heures, dans l'ordre suivant :

Veni Creator, — sermon — et salut.

Nous ne doutons pas que ces touchantes cérémonies n'attirent aux pieds de l'autel de Marie une foule immense. C'est là que nous devons porter nos vœux, afin d'obtenir la fin des mauvais jours imposés à la France.

**CHRONIQUE PROVENÇALE.**

La mission de nos délégués pour l'emprunt de la ville de Marseille se trouvant liée jusqu'à un certain point avec les opérations de l'emprunt de la ville de Paris, on lira avec intérêt les détails suivants :

Le résultat de l'adjudication de l'emprunt de 25 millions de la ville de Paris a beaucoup contribué à imprimer une nouvelle impulsion à la rente, parce qu'il a été regardé comme une preuve que la confiance et le crédit public avaient fait de grands progrès depuis un mois.

On se rappelle que lors de la tentative d'adjudication du 26 mars dernier, MM. Bèchet, Dethomas et Ce avaient offert de se charger de l'emprunt au prix de 1,005 fr. 20 c., et cette offre, se trouvant au-dessous du minimum fixé par la ville à 1,050 ; l'adjudication avait été remise à 26 avril. MM. Cusin, Legendre et Ce, qui avaient ouvert une souscription en concurrence avec MM. Bèchet, avaient déposé une soumission au prix de 1,066 fr. 66 c., soit à raison de 4 fr. 68 c. 1/2 0/0.

La soumission de M. Bèchet ayant offert un prix de 1105 francs 40 c., c'est-à-dire 4 f. 52 c. 1/3 0/0, la maison Bèchet-Dethomas a été déclarée adjudicataire.

Cette soumission à un prix de 100 fr. 20 c. plus élevé que celle du mois dernier, a excité un étonnement général. Elle est fort avantageuse pour la ville qui, au lieu de 25 millions, recevra 27 millions 635,000 fr.

Ce bénéfice de 2,635,000 fr. suffira pour le paiement des primes accordées par la ville, qui n'aura plus à sa charge que l'intérêt des 5 0/0.

Le bruit court à Marseille que des lettres particulières arrivées ce matin de Paris, annonçaient que le commandement des gardes nationales de la Seine vient d'être enlevé à M. le général Charnier.

Les intérêts commerciaux de la France ne comptent plus pour l'Assemblée nationale.

Les suppressions de plusieurs malles-postes sur divers points de la France est vraiment déplorable. Aussi voyons-nous les réclamations les plus énergiques s'élever de tous côtés.

La Medusa entrée hier dans notre port avec la malle de l'Inde, nous a apporté une bien fâcheuse nouvelle ; c'est la perte du paquebot-poste le Rhamsès, appartenant à la ligne du Levant, sur les rochers de Porchelli, dans les parages de Trapani, le 24 de ce mois.

Le Rhamsès venait de Constantinople et avait pris à son bord, en touchant en Sicile, les membres du gouvernement sicilien et un grand nombre de fugitifs.

Nous nous hâtons de dire que l'équipage du Rhamsès et tous ses passagers ont été sauvés, par le bateau à vapeur anglais l'Odin, qui les a conduits à Malte. Là, plusieurs membres du gouvernement sicilien, MM. le prince Butera, marquis Toncorsa, Stabili et Michele Amare, se sont embarqués sur la Medusa, et se trouvent actuellement dans notre ville.

On apprend par ce même bateau, la soumission complète de la Sicile, ce qui dément le bruit qui avait couru hier d'un revirement dans les dispositions pacifiques des Palermitains.

Le Rhamsès était porteur de fortes sommes qui avaient été assurées par les diverses compagnies de notre place. On assure que les groupes et les marchandises auront été également sauvés.

(Courrier de Marseille.)

Le colonel de Noue, du 1er chasseurs, est arrivé de Tarascon à Marseille, et a pris le commandement des escadrons de son régiment qui s'embarquent pour l'Italie.

On dit en outre que cet officier est destiné au commandement de Rome. — Le colonel de Noue est un de nos jeunes et brillants colonels de l'armée d'Afrique.

Le 1er régiment de chasseurs doit s'embarquer aujourd'hui à bord du Sané.

Nous avons encore à signaler un nouveau vol, et toujours dans le même quartier ; seulement, cette fois, la difficulté était plus grande ; car on dit que la muraille percée n'était plus une simple cloison en briques, mais une bonne murette de 20 centimètres environ d'épaisseur, et puis, à quelques pas de l'endroit exploré, doit se promener la garde de la douane.

Malgré tous ces obstacles, les voleurs sont entrés par la rue de Suffren, dans le bureau de M. Lyon, changeur, qui de la Fraternité ; et après avoir dirigé leurs tentatives sur le coffre-fort, tentatives constatées par des traces non-équivoques, ils se sont rabattus sur les tiroirs des bureaux, où une somme de trois mille francs environ a été enlevée. Aussi, pour quoi laisser de l'argent dans les tiroirs ? Les avertissements n'ont pas manqué.

On nous signale dit le Courrier, un autre fait qui témoigne non moins d'audace de la part des escrocs :

Vendredi, un garçon de caisse était dans le vestibule des bureaux de la Poste, et pour régler ses comptes avec le caissier, il avait déposé un sac de mille écus sur la tablette extérieure de la lucarne, lorsqu'en se retournant, il s'aperçut que son sac a disparu. Alors il se précipite dans la rue, et sans être le moins du monde fixé sur la direction de son sac et sur la phy-

sionomie du voleur, il appréhende au collet un individu qui débouchait dans la rue St-Ferréol.

« Rendez-moi mon argent, s'écrie-t-il. »  
L'autre, de jouer la stupéfaction. Mais malheureusement pour lui il voulut s'exprimer par une pantomime qui fit tomber à terre le sac poursuivi. Ce fait avait lieu au milieu d'un grand rassemblement ; le voleur a été arrêté et mis entre les mains de la justice.

LYON. — Les journaux de Lyon confirment le procès-verbal suivant de la dernière séance tenue dans cette ville le 4 avril par le Comité du Droit National :

Présens : M. Guillin d'Avenas, président ; M. Richard de la Prade, docteur-médecin, président honoraire ; MM. Colrat, docteur-médecin, et Lemire, marchand-fabricant, vice-présidents ; M. Demarre, négociant, secrétaire ; M. Chambet, adjoint ; M. Salevert de Fayole, docteur-médecin, trésorier ; MM. Fabisch et Aubertier, scrutateurs.

M. Guillin d'Avenas a ouvert la séance par des remerciements adressés à l'Assemblée, sur sa nomination de président et délégué ; il a fait connaître à l'Assemblée les noms des quatre autres délégués élus à la précédente réunion.

Ces délégués sont MM. Lemire aîné, fabricant en soieries ; F. Demarre, négociant ; Peysellon et Messy, chefs d'atelier en soieries.

M. le président s'est beaucoup étendu sur le motif qui l'avait déterminé à accepter la présidence : c'est l'esprit de véritable patriotisme qui anime tous les membres du Comité en ne s'arrêtant à aucune opinion politique ni à aucun esprit de caste, mais seulement à réunir en un seul faisceau tous les partisans de l'ordre contre l'anarchie. Il termine en exprimant avec douleur la perte immense que la France vient d'éprouver par la mort de M. de Genoude, le plus ardent défenseur du vote universel. L'un des membres de l'Assemblée propose qu'il soit frappé une médaille en l'honneur du grand publiciste ; cette proposition a été adoptée à l'unanimité. Charnier pr

**ÉTRANGER.**

**POLITIQUE EXTÉRIÈRE.**

CIVITA-VECCIA. — Voici la proclamation que le général en chef de l'expédition d'Italie a adressée, en débarquant, aux habitants des Etats Romains :

Habitants des Etats Romains !  
En présence des événements qui agitent l'Italie, la République française a résolu d'envoyer un corps d'armée sur votre territoire, non pour y défendre le gouvernement actuel qu'elle n'a point reconnu, mais afin de détourner de votre patrie de grands malheurs.

La France n'entend pas s'attribuer le droit de régler des intérêts qui sont, avant tout, ceux des populations Romaines, et qui, dans ce qu'ils ont de plus général, s'étendent à l'Europe entière et à tout l'univers chrétien. Elle a cru seulement que, par sa position, elle était particulièrement appelée à intervenir pour faciliter l'établissement d'un régime également éloigné des abus à jamais détruits par la générosité de l'illustre Pie IX, et de l'anarchie de ces derniers temps.

Le drapeau que je viens d'arborer sur vos rives est celui de la paix, de l'ordre, de la conciliation, de la libre liberté. Autour de lui se rallieront tous ceux qui voudront concourir à l'accomplissement de cette œuvre patriotique et sainte.

Civita-Vecchia, le 24 avril 1849.  
Le général, commandant en chef,  
ODINOT DE REGGIO.

LIVOURNE, 23 avril. — Il y a eu, ce soir et cette nuit, une fausse alarme qui a tenu sur pied la multitude désirant se procurer des armes, elle a fait invasion dans la forteresse, a désarmé les gardes et a tout saqué.

Le peuple, après avoir pillé les caisses de la municipalité et de la douane a manifesté impérieusement la volonté de recevoir 300 mille fr.

La chambre de commerce a été convoquée d'urgence pour répartir cet impôt forcé sur le commerce.

Ce matin, l'insatiable Ciccio, avec ses fidèles municipaux, doivent se charger de recueillir les taxes. Il paraît certain que les commandants des navires de guerre en rade avaient résolu d'intervenir dans le cas où cette contribution eût frappé leurs nationaux. La contribution entière retombera sur les livournaise. Aujourd'hui ou demain notre sort sera décidé.

Le peuple a vu avec plaisir le choix des membres de la commission gouvernementale, celle-ci proposera au gouvernement :

1° Le maintien de la constitution de 1848, avec la garde nationale ;

2° Une garnison toscane à l'exclusion des vélites ;

3° L'amnistie délimitée de Guerazzi et Petracchi ;

4° La reprise des travaux commencés sous le gouvernement provisoire.

Le peuple est appelé dans toutes les paroisses pour approuver ou désapprouver les conditions proposées à l'unanimité dans le sein de cette commission qui sont définitivement arrêtées.

P. S. — On dit à l'instant que la contribution forcée est réduite à 100,000 fr. et que la chambre de commerce en a fait la répartition. Les consuls auraient protestés.

Les cent mille livres serviraient pour les besoins de dix jours à l'expiration desquels il deviendrait nécessaire de recourir à un nouvel impôt.

Livourne se flatte de pouvoir ainsi soutenir cet état de choses pendant un mois encore, et que, pendant ce laps de temps, de grands changements surviendront en Europe.

TURIN, 14 avril. — Alexandrie ne sera pas cédée ! Telle paraît être la dernière probabilité, à la suite

de divers ordres et contre-ordres que l'on assure partis du cabinet sur la question en litige.

On dit que plusieurs ministres ayant représenté au roi que la cession de la forteresse impliquait une violation flagrante de la constitution, et que, par contre, le ministre de Launay ayant déclaré que la non-cession impliquerait la violation de l'armistice et la reprise des hostilités, le brave successeur de Charles-Albert répondit : « Eh bien ! que la guerre se fasse ; mais que la liberté de mon peuple, que j'ai jurée, soit respectée. »

Nous enregistrons ces paroles du roi avec un vif sentiment de joie et d'espérance. (La Concordia).

— On lit dans le Saggiatore, journal de Turin, du 25 avril :

P. S. Midi. Nous recevons la nouvelle que les Autrichiens sont entrés à Alexandrie : 1500 dans la ville, 1500 dans la forteresse. Ici l'indignation est au comble.

GENÈS, 25 avril. — D'après diverses lettres de Turin et d'Alexandrie, le bruit courait ce matin sur notre place que le roi avait abdiqué.

(Corriere Mercantile.)

VIENNE, 20 avril. — On écrit que le général Welden attaquera aujourd'hui toutes les positions de l'ennemi. 5,000 hommes commandés par le général Wolgemutz ont passé de Neutra par Verchely et Lewa. Welden attaquera probablement même l'arrière-garde des insurgés en partant de Gran. Il paraît qu'il s'agit de le chasser de la route de Lewa, conduisant à Chemnitz.

Le général Benedek a reçu l'ordre de ne pas avancer plus loin dans la Haute-Hongrie et de prendre le corps d'armée réuni dans la Giablunka qui marche sur Chemnitz pour former le réseau du corps de Wohlgenutz.

La division de Galicie sous les ordres du général Vogel, doit s'avancer par Kaschau et Rimassombat, vers Balaichojermah, pour empêcher la retraite des Magyars sur Miskolc. Mais le gros de l'armée du général Vogel n'est arrivé que le 19 à Kaschau.

Ainsi la suite des opérations dépendra des mouvements ultérieurs des Magyars. On ne sait rien du corps principal de Dembinski, devant Pesth.

Les nouvelles de Milan sont plus favorables, mais on est très-mécontent de la politique de lord Palmerston. En effet, tandis que la France agit loyalement, lord Palmerston est plus perfide que jamais. Le cabinet a, dit-on, fait remettre une note énergique à l'ambassadeur anglais.

ANTILLES. — Colonies françaises, 23, 26 avril. — Nos colonies jouissent, à cette époque, de la tranquillité la plus parfaite. La récolte du sucre s'opère avec activité sur tous les points. Le prix de cette marchandise était bien soutenu, à cause des nouvelles de France qui étaient à la hausse. Le fret était de 6 à 7 deniers.

Rien de nouveau en politique.

PARIS

CORRESPONDANCE.

Paris, 26 avril 1849.

Comptes du Gouvernement provisoire (Suite. Voir la correspondance d'hier.)

La commission rejette une dépense de 420 fr. consacrée par le commissaire de Loir-et-Cher, à la distribution gratuite de 6,000 exemplaires des Droits de l'Homme et du Citoyen, par Robespierre.

Rejet de deux sommes : l'une de 1,984 fr., l'autre de 2,149 fr., dépensées par le commissaire de l'Allier pour listes de candidats, placards, avis du comité électoral, etc.

L'ex-commissaire de l'Hérault avait trouvé tout simple de s'adjuger la provision de lois achetée par le préfet, son prédécesseur, M. Millac, provision qui a coûté 2,000 fr. ; ils seront remboursés à M. Mallac par ledit commissaire.

MM. les commissaires usaient très-largement des convois spéciaux des chemins de fer pour le transport de leurs personnes. L'abus de ces dépenses est signalé par la commission et notamment au sujet de M. Gouche, l'ex-commissaire-général de Loir-et-Cher, Eure-et-Loire, Loire.

Rejet d'une somme de 242 fr. 50 c. dépensée par le commissaire de Morbihan, pour circulaires du comité républicain et 85,000 bulletins électoraux.

Nous avons dit précédemment que la commission blâmait sévèrement les irrégularités commises dans le département du Nord par MM. Descluzes et Antony Thourret. Elle se réserve de réclamer le rejet d'une somme de 5,700 fr. qui a été évidemment consacrée à la fameuse expédition de Risquons-tout.

La commission blâme sévèrement une dépense de 4,795 fr. 90 c. faite par Paul-Saint-Etienne Cavaignac, commissaire général de Saône-et-Loire. Sur cette somme, 300 fr. ont été consacrés à acheter et à payer le désistement d'un maire à sa candidature de représentant du peuple.

Lisez ce qui suit :

Le Bas-Rhin nous fournit un exemple de ce que peut entraîner de dépenses extraordinaires l'exercice d'une fonction exceptionnelle.

M. Faujat a été chargé, sous le nom pompeux d'inspecteur-général de la République, de la surveillance et de l'administration collective de onze ou douze départements, de l'Alsace et de la Lorraine.

Les comptes du Bas-Rhin se trouvent chargés des sommes suivantes :

8,786 fr. — Frais de voyages de l'inspecteur général de la République, accompagné de son secrétaire et de son domestique.

300 fr. — Location de la chaise de poste.

86 fr. — Cinq jours de séjour à Paris.

350 fr. — Frais d'équipement pour la tournée de

l'inspecteur-général et de sa suite.

500 fr. — Appointment du secrétaire et de l'inspecteur général.

100 fr. — Gages du domestique.

2,120 fr. — Indemnité de l'inspecteur-général, à raison de 40 fr. par jour.

Total : 12,242 fr.

Voilà une mission qui a duré cinquante-trois jours seulement, et qui coûte à la France 12,242 fr.

Il y avait cependant, dans les onze ou douze départements confiés au zèle de M. l'inspecteur-général de la République, des commissaires et des commissaires-adjoints du gouvernement provisoire, car nous avons trouvé, dans les comptes du Bas-Rhin et dans les dossiers de l'administration supérieure, les traces d'un inexorable huissier, qui poursuivait partout, sur son passage, M. l'ingénieur-général de la République, et essayait de déposer, dans les lieux divers qu'il traversait, des saisies et des oppositions pour obtenir le remboursement des créances qui n'avaient pas été acquittées par lui.

Cet huissier a écrit au ministre de l'intérieur, dans le but d'arrêter l'ordonnement des sommes qui pouvaient être dues à l'inspecteur-général ; mais il est arrivé trop tard : l'ordonnement était fait, et le paiement effectué.

Votre commission ne peut que blâmer une pareille prodigalité.

M. Penot était commissaire général dans le département de Seine-et-Oise. Il produit deux comptes de dépenses extraordinaires, l'un de 2,022 fr., pour supplément d'impressions, listes électorales, bulletins de candidats, achat de brassard, etc., l'autre de 1,780 fr. pour dépenses extraordinaires sans justifications matérielles.

Le ministre de l'intérieur a longuement hésité à acquiescer aux deux mémoires de M. Penot ; mais, sur la menace de celui-ci de le traduire par un huissier devant les tribunaux, il a cédé et les sommes ont été comptées.

Nous ne saurions trop blâmer cet acte de faiblesse de l'administration. Si le ministre croyait être fondé à ne point effectuer le paiement qu'on réclamait de lui, il devait obstinément refuser. Il a manqué à ses devoirs en agissant autrement.

Voici des faits très graves concernant l'ex-commissaire, M. Bergeron, de la Somme :

Nous avons eu occasion de voir que M. Bergeron, commissaire-général de la Somme et de l'Aisne, s'était fait attribuer une indemnité de 80 fr. par jour, sous le prétexte que son commissariat s'étendait à deux départements il devait nécessairement avoir une allocation double.

Nous vous avons exposé qu'il nous était impossible d'amettre cette double indemnité. Nous vous demandons en conséquence le rejet de 2,520 fr. formant la moitié de la somme que M. Bergeron a reçue.

Mais, en outre de ses 40 fr. par jour, M. Bergeron a touché à son départ une somme de 1,500 fr. sur les fonds secrets du ministère de l'intérieur, et, sur divers mandats successifs sur les mêmes fonds, une autre somme plus considérable de 20,000 fr.

M. Bergeron s'est refusé, malgré le décret de l'Assemblée, à rendre compte de l'emploi de ces 20,000 francs.

Dans cette situation, citoyens représentants, il ne nous est pas permis de vous dire que nous connaissons l'emploi des 20,000 fr. comptés par M. Ledru-Rollin à M. Bergeron. Nous ne pouvons pas même substituer à une preuve matérielle la garantie morale que peut vous offrir le consciencieux travail auquel nous nous livrons, et comme nous ne pouvons pas admettre qu'un agent quelconque du gouvernement refuse d'obéir non seulement, à un décret de l'Assemblée, mais encore à son premier devoir d'administrateur, qui l'oblige à rendre compte de l'emploi des deniers publics confiés à ses soins, nous demandons qu'on rejette des comptes du gouvernement provisoire les 21,500 fr. dont il est question.

Les fameux bulletins de la République ont coûté 40,156 fr. 30 c.

43,140 fr. sont réclamés par la compagnie du chemin de fer du Nord, pour le transport d'aller et de retour d'un nombre considérable de voyageurs, composés de bandes d'ouvriers belges, allemands, polonais, etc. qui ont quitté Paris pour l'affaire de Risquons-tout. Ces transports auraient été effectués sur les réquisitions de M. Caussidière, ancien préfet de police, et de M. Descluzes, ancien commissaire du gouvernement provisoire dans le département du Nord.

Les ateliers nationaux devaient avoir une place importante dans le rapport de la commission ; voici les conclusions à ce sujet :

Il résulte explicitement d'un rapport des trois membres de la cour des comptes, et de celui de la commission de comptabilité des ateliers nationaux, ainsi que des explications très-nettes et très-circonstanciées que M. Roy, inspecteur des finances, a fournies devant notre sous-commission, qu'un grand nombre d'irrégularités, de doubles paiements, et même de fausses signatures ont été la conséquence de tout défaut de contrôle et d'administration régulière. On ne craint pas d'exagérer en avançant que les fraudes, et les abus commis dans la comptabilité des salaires doivent être évalués au cinquième ou au sixième de dépense totale.

Nous nous associons au vœu exprimé par la commission de la cour des comptes, ayant pour objet d'obtenir que le contrôle à la cour puisse être exercé dans toute son étendue sur la comptabilité des ateliers, et nous appelons toute la sévérité de M. le ministre de la justice sur les auteurs des fraudes qui ont été signalées.

Toutefois, nous ne devons pas nous occuper uniquement de la gestion des deniers de l'Etat. Nous savons qu'il existait dans le château des Tuileries des valeurs extrêmement considérables qui constituent une partie de la fortune nationale, sous le nom de diamants et joyaux de la couronne.

Une sorte de rumen publique nous avait, à diverses reprises, averti que cette richesse importante avait été, en majeure partie, dilapidée ou soustraite lors de l'envahissement des Tuileries.

Si on s'en rapportait aux divers et nombreux avertissements qui sont parvenus du dehors à votre commission, on ne saurait plus aujourd'hui ce que sont devenus ces diamants et ces bijoux, qui ont fait pendant tant d'années la richesse et la parure de notre couronne royale.

Il nous est facile d'éclaircir tous les doutes et de dissiper toutes les inquiétudes.

Nous avons constaté, d'après le procès-verbal dressé le 12 mars, par ordre de M. Garnier-Pagès, qu'il manquait, au recensement général, un bouton de chapeau en diamants et deux pendeloques en roses.

D'après l'inventaire, ces bijoux devaient se trouver renfermés dans un petit écrin portant le n° 22. Le bouton et les deux pendeloques ont disparu pendant le transport de la caisse qui les contenait, du château des Tuileries à la salle de l'Etat-Major de la garde nationale où ils ont été déposés, et de là transportés dans les caisses du trésor.

Leur valeur, suivant l'estimation de l'inventaire dressé sous le règne de Louis XVI, est de 295,070 f., savoir 240,700 f. pour le bouton et 55,000 pour les pendeloques.

Jusqu'à ce moment, les diamants n'ont pas été retrouvés et l'enquête n'a eu aucun résultat utile.

Le relevé de l'inventaire des bijoux et joyaux de la couronne, constate que leur valeur totale s'élève à 20,900,260 fr., suivant le prix d'estimation à l'époque de leur acquisition sous l'empire.

Le diamant connu sous le nom de régent, était estimé, en 1816, sur l'inventaire de l'empereur, six millions de francs ; les experts de la couronne lui ont rendu plus tard l'estimation de douze millions qu'il avait du temps de Louis XVI. Cette valeur lui a toujours été conservée.

C'est la prochaine assemblée législative et la cour des comptes qui auront à statuer définitivement sur le remboursement des sommes irrégulièrement dépensées.

En attendant ce jugement, il appartient aux électeurs de prononcer sur la politique et le système des républicains de la veille.

M. Napoléon Bonaparte a quitté Madrid sans congé. Plus la situation de notre ambassadeur était élevée, plus il devait l'exemple de l'obéissance à la loi, et plus les torts de sa conduite engageaient la responsabilité du ministre qui a contresigné sa nomination.

Aussi le gouvernement, en présence d'un acte d'insubordination flagrante, n'a-t-il pas hésité à remplir son devoir. M. Drouin de l'Huis a fait, à l'égard de notre ambassadeur en Espagne, ce que M. Léon Faucher, dans des circonstances pareilles, avait fait à l'égard des préfets qui désertaient leur poste sans congé. M. Napoléon Bonaparte a été frappé de révocation.

Voici la note que publie à ce sujet le Moniteur :

« Une dépêche télégraphique ayant annoncé le passage à Bayonne de M. Napoléon Bonaparte, ambassadeur à Madrid, se rendant à Paris sans congé, M. Napoléon Bonaparte est considéré comme démissionnaire et a été révoqué de ses fonctions, par arrêté du président de la république, pris hier, 25 avril, en conseil des ministres. »

Les démocrates socialistes viennent de publier la curieuse liste de leurs candidats. Bien peu de membres de la Montagne ont trouvé grâce devant ces féroces puritains qui se sont constitués, on ne sait comment, les arbitres souverains des mérites des nombreux postulants à la députation.

Le plus méritant de tous, c'est le citoyen Pierre Leroux, l'apôtre, et presque le Dieu du socialisme de la Triade ; puis vient Félix Pyat, le dramaturge, qui sait trouver les plus gros mots, pour flatter les passions populaires. Ledru-Rollin n'arrive qu'en troisième ligne. Son ex-collègue au provisoire, Flocon, n'arrive pas du tout.

C'est bien juste, car c'est le seul homme de cette couleur qui ait montré quelque aptitude gouvernementale.

Greppo, Lagrange, Proudhon, Perdiguier, Considérant, Théodore Bac, complètent la liste des représentants qui ont trouvé grâce devant le terrible comité.

Nous allions oublier l'abbé de Lamennais, qui figure là on ne sait pourquoi, car au mois d'avril dernier, il faisait rude guerre aux socialistes, et depuis lors, il n'a pas ouvert la bouche. La conversion s'est faite à huis-clos.

Les autres noms sont trop ou trop peu connus, pour qu'on s'y arrête, et vainement il n'y a guères à s'en occuper, car il n'est guère à craindre qu'ils sortent de l'urne.

L'apparition d'une pareille liste servira merveilleusement la cause de l'ordre.

Pour éviter de pareilles gens, il n'est pas de sacrifices que les opinions modérées ne soient prêtes à faire et l'immense majorité de la population parisienne acceptera, sans hésiter, les candidats désignés par ses délégués, qui achèvent en ce moment ce travail préparatoire.

Un accident arrivé aux formes typographiques, nous met dans la nécessité de supprimer, aujourd'hui, les débats de l'Assemblée nationale et la Correspondance de Paris du 27, qui n'offrent, d'ailleurs, qu'assez peu d'intérêt.

NOUVELLES DIVERSES.

LE TUEUR D'HYÈNES. — M. A. chassait aux environs d'une tribu, lorsque les Arabes vinrent lui dire

que les troupeaux paraissaient effrayés et qu'une bête féroce devait être cachée par là. M. A., armé d'un fusil et d'un sabre, s'avance et ne tarde pas à se trouver auprès d'une hyène qui prend la fuite. Le coup part, l'animal blessé à la patte continue à fuir, et M. A., sans munitions pour recharger son arme, laisse son fusil et, son sabre à la main, se met à la poursuite de la Hyène, qui est bientôt achevée par son redoutable ennemi.

Cette expédition avait décidément donné à M. A. le goût de la chasse aux bêtes féroces ; brandissant son sabre, il cherchait une nouvelle victime, quand une hyène mère et d'une grosseur monstrueuse, re-frappe ses regards. Il s'élance sur elle, la suit jusqu'à la tanière où elle nourrait un fils, y pénètre avec elle, et, après un combat acharné, la renverse épuisée. Prenant alors l'animal par une jambe, il le tire hors du trou, le lie délicatement avec une bonne ficelle et l'emporte chez lui. Malheureusement le lendemain matin la captive avait disparu, étant parvenue à rompre ses fers pendant la nuit.

Cependant M. A. voulait une hyène ; il la méritait bien et l'a eue en retournant à la tanière, théâtre du combat. Le petit abandonné lui a tendu les pattes, il l'a pris dans ses bras et l'a définitivement adopté.

VARIÉTÉS.

Bulletin scientifique.

PHYSIOLOGIE. — Diabète sucré causé par la lésion du cerveau. — M. Magendie annonçait l'autre jour avec bonheur à l'Académie des sciences une découverte très importante et fort inattendue faite tout récemment par M. Bernard, professeur suppléant de physiologie au collège de France.

Il résulte, en effet, des expériences de ce savant, qu'on modifie presque instantanément la constitution des urines, et qu'on y fait apparaître le sucre, en blessant avec un instrument piquant, avec la pointe d'une aiguille, une certaine partie du plancher du quatrième ventricule du cerveau.

On pratique cette piqûre en pénétrant par l'orifice inférieur du ventricule ; et l'urine de l'animal, du lapin, par exemple, trouble avant l'opération, alcaline et dépourvue de matière sucrée, devient bientôt après abondante, claire, acide, tout à fait analogue à celle des diabètes et contenant en dissolution une très grande quantité de sucre.

Il suffit en général d'une heure et demie ou de deux heures pour amener ce changement complet dans les caractères de l'urine, et le sang alors contient lui-même beaucoup de sucre.

Les expériences ont été répétées déjà sur seize lapins ; M. Bernard, en les variant, a reconnu que le point du quatrième ventricule qu'il fallait blesser pour opérer ce singulier phénomène de l'apparition du sucre dans l'urine et le sang, était très limité et correspondait à une espace situé un peu au-dessus de l'origine des nerfs de la huitième paire.

Ce fait, surprenant par sa nouveauté, ne se rattache encore à aucune explication : il est seulement de nature à démontrer l'influence singulière du système nerveux sur les fonctions de la nutrition ; et il est digne, sous ce rapport, d'exciter vivement l'attention des chimistes.

En attendant que M. Bernard poursuive ses curieuses recherches sur des animaux d'espèces différentes ou placés dans des conditions véritables, et qu'il en expose les résultats dans le Mémoire qu'il nous promet, qu'il nous soit permis de dire que nous nous attendions à voir tôt ou tard faire remonter à une lésion de cerveau l'origine de cette cruelle maladie qui n'aggrave encore enlevait à la France un de ses savans les plus renommés, M. Letronne.

En reconstruisant, en effet, dans nos souvenirs le catalogue des personnes de notre connaissance que nous avons vu atteintes tour à tour de diabète, nous ne retrouvons que des savans épuisés par des études trop prolongées, et des hommes d'une organisation forte, mais délicate, surexcités par une activité exagérée, ou par des contrariétés excessives.

Que M. Bernard reçoive ici nos félicitations sincères : dans moins d'une année il a fait trois découvertes mémorables, et dont nous plus savans physiologistes seraient justement fiers.

Il a constaté la présence du sucre dans le foie, il a mis en évidence et parfaitement analysé l'action, sur le chyle, du sac pancréatique ; la manifestation peu originale d'une, au moins, des causes du diabète, couronné glorieusement ces travaux de premier ordre.

On nous apprend qu'en récompense de tant de zèle et de bonheur, M. de Falloux vient d'accorder à M. Bernard la décoration de la Légion d'Honneur.

Nous ne saurions assez applaudir à cet acte de noble justice, qui fait autant d'honneur à l'illustre professeur qui l'a provoqué, au ministre éclairé qui s'est hâté de répondre à ce généreux appel, qu'au jeune et immortel savant qui a si glorieusement gagné ses éperons.

BOURSE DU 27 AVRIL.

Fonds. — Au comptant, comparativement aux cours de clôture d'hier.

Le 5 0/0 ferme en hausse de 30 à 88 60.

Le 3 0/0 à 56 90.

L'emprunt a été fait à 68 90.

Fin du mois. — Le 5 0/0 a débuté à 89 10, il s'est élevé à 89 50, et après être resté longtemps stationnaire entre 89 40 et 89 20, est descendu et reste à 88 70, en hausse de 25 sur hier.

Le Gérant responsable, MOURIÉS.

Bulletin Commercial

Marchés Français

COURS DES SOIES.

Table with 2 columns: Item description and Price. Includes items like '18,20 der. Org. pays, le k.', '28,22 id. id. id.', etc.

Le cours du 3/6 bon goût disp. a été fixé à 43 fr. l'hect., pour 20 pièces. — Nul pour Cette. Béziers demandait à 43 fr. — Juin, 44 fr.

Le cours du 3/6 bon goût disp. a été fixé à 42 fr. 50 pour 25 pièces. — CETTE, 25 avril. Cours fixé à 41 fr. prix faible après les cours.

Le cours du 3/6 a été fixé à 41 fr. pour 138 pièces; juin 41 fr. 50. — Juillet demandé à 42 fr.

Le retour du beau temps nous a ramené la baisse sur nos cours. Cette semaine, le disponible a été payé d'abord 42 fr., ensuite 41.50, 41 fr. et quelques pièces même 40 f. 75.

On a payé la dernière quinzaine de mai 42 f. 50, 42 f. 41 50 et 41 f.; juin et juillet 45 f. et 42 f. 50.

Il s'est fait une cinquantaine de pièces à 47 f. 50 pour nov. et décembre. On estime qu'il s'est traité pour toutes ces époques de 300 à 1,000 pièces, vendues par les propriétaires et les fabricants et achetées par le commerce.

Notre marché de ce jour, le cours du disponible vient d'être fixé à 40 fr. pour 350 pièces.

2e quinzaine de mai 40 fr. 50, Juin, 41 fr. Juillet et août, 42 fr. 50, Novembre et décembre, 46 fr.

BORDEAUX. — Ventes du 27. Sucre 67 bques Martinique, A. Café 46 bouc. San-Yago, E. 25 dito dito, E. Indigo 12 caisses Bengale, A. Manille 10 boîtes, A. Tartre 5 fûts crème fer blanc, A., 69.

COURS DES SPIRITUEUX. L'hectolitre à 52 degrés centés Cognac Saint. (manque) — à — — Armagnac ..... 34 50 — Marmande ..... 33 25 — Pays (sans logement) ..... 29 25 à — 3/6 ..... 45 — — 70 — Tafia ..... 66 — — 70

PARIS, 26 avril. MARCHANDISES. — 3/6 (l'hectolitre, disponible 52 50, cour. du mois 52 50 — 2 prem. mois — à — Fécule et betterave 50.

Narbonne 43, Béziers 42 et le cours, Bordeaux 47. Rouen 53. Huile de colza: Disp. 100 —, cour. m. 99 —, 4 mois d'été 96 à —, 4 dern. mois 95 à —, épurée 108.

Lille: Colza 84 50 —, œil. rousse —, lin — à — cameline — — chanvre Savon: Disp. belle qualité 95.

Suifs. — A la bourse d'aujourd'hui on a vendu les suifs de la boucherie de 58 à 58 50, dans Paris. Chandelles 62 à 63. Bougie stearique 1 50. Oléines 97 à 98, rares. Stéarines 240 hors barrières.

HALLE AUX BLES. Farines. — On s'attendait aujourd'hui à un nouveau mouvement; mais la boulangerie moutre fort peu d'empressément et les meuniers qui veulent élever leurs prétentions au-delà de 1 fr. de plus que la semaine dernière, ne trouvent que très difficilement preneurs.

Les avis d'Angleterre annoncent du calme et des offres nombreuses en blés indigènes. Ce temps d'arrêt aura son contre-coup ici.

La maison D... tient ses premières marques à 49 et à 50 fr. par facteur; autres sortes supérieures 47 à 48; bonnes sortes, 45 à 56 fr.

Blés (Phect. 1/2). — Quoique les offres fussent assez abondantes, les blés ont haussé de 50 à 75 c. par hect. 1/2. En somme, les affaires ont eu de l'activité. On savait qu'une maison importante a fait faire depuis quelques jours des achats importants sur la haute Seine et jusqu'à St-Florentin.

Blés de choix, 118 à 120 kil., fr. 25 et 25 50; 120 kil. réglés, fr. 24 50 à 25; 114 à 116 kil., fr. 22 50 à 23 50; blé blanc, 118 kil., fr. 25 à 25 50.

HAVRE, 25 avril. COTONS. 50 b. Louisiane très ord. 71 50 — ditto bas 64 — 16 — ditto très ord. et bas 68 — 33 — ditto 69 — 20 — ditto mieux que très ord 73 — 14 — ditto bon ord. 86 — 10 — ditto ord. 79 — 4 — ditto ord. bon ord. 82 50 46 — ditto ord. très ord. 76 — 51 — ditto mieux que t. ord. 72 50 50 — ditto très ord. franc 72 — 46 — ditto très ord. et bas 68 — 48 — ditto 69 — 30 — Mobile très ord franc 71 50 25 — Florides très ord. 60 — 76 — Georgie ord. 70 50 50 — ditto 71 50 38 — ditto très ord. 71 50 26 — ditto 71 — 21 — ditto ord. faible 71 50 150 — Louisiane à liv. par le navire Léonidas; coton tel quel 70 —

Nous recevons chaque jour quelques renforts qui augmentent peu à peu notre stock, malgré nos débouchés très suivis pour les besoins de la consommation. Encore aujourd'hui, il nous est arrivé environ 4000 bal. En Bourse, les ventes s'élevaient à 900 bal., dont 400 b. d'hier. Les prix sont fermes au niveau de la dernière cote. Il faut même payer en hausse de 1 fr., soit à 72 fr. le très ord. Louisiane.

Huile de palme — 148 fûts disponibles à 44 fr. 50 les 50 kil., à l'acq. Huiles de balaines. — 25,000 kil. disponible à 40 fr. (au même prix que la dernière affaire)

Saindoux. — Les saindoux d'Amérique sont toujours bien tenus; on vient de payer 50 50 les 50 kilos, à l'acquitté, pour une partie de 100 bar. 2me qual.

Bois. — Prix fermes. Il s'est fait aujourd'hui une forte partie de 260,000 kilos, bois de campêche coupe d'Espagne à 8 fr. 12 c. 1/2 les 50 kil. à l'acq. Cafés. — Prix sans changement. On cote en bours :

234 sacs Haïti à 37 fr. entrep. 167 sacs Rio à 35 fr. id. 278 sacs Rio à 34 50 id. Sucres. — Affaires tout à fait nulles.

ANTILLES. Voie des Etats-Unis, on a des avis de Port-au-Prince de la mi-mars. La récolte des cafés présentait décidément une forte diminution sur le chiffre de la moyenne annuelle, et sur les 50,000 sacs réclamés par le gouvernement au nom du monopole qu'il s'était attribué il manquait plus d'un dixième attendu de l'intérieur. Cette denrée, par suite, était très rare, et les navires pour les Etats-Unis, aussi bien que ceux destinés pour l'Europe, ne chargeaient qu'avec une extrême lenteur.

Il fallait payer le café, aux moutpouliens, p. 27 les 100 liv., en échange de provisions américaines, et p 42 à 44 chez les particuliers. Bois de campêche, rare et cher. Doubons, p. 150.

Marchés Etrangers.

TRIESTE, 22 avril. Revue de la semaine Cires. 70 cent. cire de Bosnie et Mostar à prix inconnu. Denrées coloniales. 400 sacs café Rio 21 à 30 le cent. 400 — ditto de San-Domingo 21 à 23 103 — poivre Sumatra 17 1/2. 350 caisses cassia lignea attendu 68 40 — sucre Pernambuco blanc 19 1/2 120 sacs ditto 19 1/2. 275 bques sucre pilé de Hollande et de Belgique 20 à 20 3/4. 173 tierçons ditto 20 à 23 3/4. 50 bques ditto Melis div. qualités 22 à 23 1/2.

Cotons. 590 b. Mako 32 à 34 le cent. 20 — Levant 28 à 31 40 — Maccédoine 28 1/2 400 — Amérique 30 à 31

Fruits. 150 cent. figues de Calamata 6 3/4 à 7 le cent. 400 — amandes douces de Pouille 30 1/2 à 31. 360 — raisin de Morée 9 1/4 à 9 3/4 300 — ditto sultanina 24 à 25

Grains. 4500 staia froment de la Mer Noire 8 30 à 5 45 le staio. 1000 — danube et Romélie 5 à 5 10 1200 — d'Azof 6. 600 — d'Egypte 3 40 2000 — mélange du Levant 4 40 14500 — maïs du Danube 3 20 à 3 30 800 — seigle de Romélie 3 25 1000 — orge d'Egypte 2 20 500 — fève d'Egypte 3 30 500 — Avoine de Candie 3 800 — ditto du Levant 2 40 1500 — ditto de Croazia 2 15 2800 — gr. de lin de Calabre 6 45 à 7 400 — ditto d'Abruzzo 5 45 400 — ditto du Levant 7 3000 — de Ravison de la M.-Noire 3.

Laines. 85 b. blanche lavée grosse de Bosnie 30 à 31 le cent. 110 — ditto mi-fine de Scopia, Volo et Nissa 39 à 42

Huile. 5400 ornes Pouille div. qual. en bques 23 1/2 à 24 l'orne. 1000 — mi-fine et fine de Pouille usage de table en bques 24 à 27 1600 — Vallona en bques 23 600 — Durazzo 21 1/2 900 — Dalmatie et Raguse 25 à 25 1/2

Pois. 15 b. poil Gambello gris et rouge d'Angleterre 75 à 85 le cent.

Spiritueux. 300 barils eau-de-vie de Pouille 6 à 6 1/2 le baril. 20 bques rhum de Santiago prix inc. 240 — esprit de Pouille 11 3/4 le baril.

SAMARANG, 20 février. Cafés. — Faibles à fl. 15; mais notre prévision se réduit, et la prochaine récolte sera minime.

Sucres. — Le stock disponible est presque épuisé; on cote n. 15 1/7 à fl. 12; les autres sortes dans la même parité.

Indigo — Il y a par continuation quelque demande pour la France à fl. 2 30.

Riz. — Sans variation. Cuirs. — Vaches, fl. 140. fl. 150 Les articles d'importation restent à peu près en même position.

SINGAPORE, 5 mars. Pendant le mois dernier, on a conclu

les transactions suivantes : Poivre noir. — 6,100 picols, de P. 3 50 à 3 65 par picol; il y en a en abondance, les produits de la nouvelle récolte arrivant journellement du marché. Etain. — 3,370 picols, à P. 16 1/2, prix auquel il y a une bonne demande pour l'Angleterre et le continent.

Sucre. — 4,500 picols Siam, de P. 4 1/8 à 4 1/4 par picol. Noix de muscades. — P. 60 1/2 à 70. Macis. — P. 70 à 80. Changes: Sur l'Angleterre, 4 1/2 à 4 2 1/2 par piastre, à six mois de vue.

MANILLE, 13 fév. Sucres bruts. — Les provisions de l'ancienne récolte sont épuisées, et le sucre nouveau n'arrive encore que lentement, la récolte ayant été retardée par un ouragan qui a eu lieu en décembre. Les prix tendent à la baisse. Une petite partie Zebu s'est traitée à P. 15.

Cafés. — Les importations sont plus suivies, et cette fois vaut P. 6 3/4 par picol. Chanvre. — Reste faible: les dernières ventes se sont faites à P. 5 par picol. Cuirs. — Builles, P. 4; vaches, P. 7 1/2 Bois de sapin. — Il y a en quelque demande pour la Chine et Singapour, et les prix sont un peu en hausse. Les bûches droites sont en vente de P. 1 5 à 1 6 par picol. Change: Londres, à 6 mois de vue, 4 s. 1 1/2.

BUENOS-AYRES, 3 février. Cuirs. — Matadero et Saladero 27 28 liv. 52 à 56 P.; Campos, 25 29 liv. 45 à 50 P.; boucs salés, 38 à 40 P.; vaches, 30 à 32 P.; chevaux salés, 26 à 27 P.; secs, 17 à 20 P.; par Pesada. Cornes de bœufs, 600 à 800 P., vaches, 250 à 300 P. par mille. Suif de boucherie brut, 24 à 25 P.; fondu prem. 35 à 36 P.; épuré sec, 31 à 32 P. par arrobbé.

Laines. — Ordinaire lavée, 23 à 32 P.; non lavée, 9 à 12 P. Mestiza lavée, 30 à 40 P.; non lavée, 15 à 20 P.; fine lavée 4) à 55 P.; non lavée, 20 à 30 P. Changes: Sur Londres, 67 s. 6 d. par once ou 25 1/6 par P.; doubons d'Espagne, 351 1/2 à 352; dito Patriotes, 348 à 349; piastre forte d'Espagne 22 P., Patriote, 21 3/4 P. Frêts: France, 85 fr. pour secs; 45 fr. pour salés.

NAVIRES EN CHARGE

LIVERPOOL, Partira le 10 mai prochain, le beau br. angl. NAPOLEON, de 175 tx de jauge, cap. D. Palmer. Pour y charger des marchandises d'arrimage seulement, s'adresser à Mes Guinot et Lehmann, courtiers.

NEW-YORK, partira vers le 15 mai prochain, le beau nav. américain HERSHELL, de 240 tx de jauge, cap. Thorp. Pour y charger et prendre passage, s'adresser à Mes Guinot et Lehmann, courtiers.

ANVERS, partira le 15 mai prochain la jolie goél. belge PIGEON, cap. de Meire. Pour y charger, s'adresser à Mes Guinot et Lehmann courtiers.

ILE DE LA REUNION, partira le 20 mai prochain, le navire à 3-mâts PARASSE, de la portée de 450 tx, commandé par le capitaine Fassy; ce navire, doublé à neuf en bronze, à une belle et vaste dunette pour les passagers. — Pour y charger et prendre passage, s'adresser à MM. Roux et Bernabe, armateurs, au capitaine à son bord ou à Me Gués, courtier maritime, place de la République, 6.

ROTTERDAM ET AMSTERDAM, partira le 15 mai prochain, la jolie galiote hollandaise EENDRAGT, commandée par le capitaine Priebée. — Pour y charger, s'adresser à Mes Guinot et Lehmann, courtiers maritimes.

NEW-YORK. — Partira vers le 15 mai prochain, le beau navire américain BARRINGTON, de 273 tx de jauge, doublé et chevilé en cuivre et de première classe, commandé par le cap. R. Auchincloss. Pour y charger et prendre passage, s'adresser à Mes Guinot et Lehmann, courtiers maritimes.

Paquebots à Vapeur. SERVICE DES DÉPÊCHES.

Paquebots à vapeur français pour l'ALGERIE. SPHINX Le vap. SPHINX, c. Bonnefoy partira directement pour ORAN, le 3 mai prochain à midi. Pour fret et passage, s'adresser à MM. Bazin et Périer, à leur bureau des paquebots, rue Canebière, 33, au coin de la rue Beauvau.

Paquebots à vapeur français POUR L'ITALIE, LA GRÈCE ET LE LEVANT, LE BOSPHORE Le pag. à vapeur français de 320 chevaux, commandé par le c. Arnaud, partira pour Constantinople, touchant à Gènes, Livourne, Palerme, Malte, Syra et Smyrne, le 6 mai à 10 heures du matin.

N.B. Par suite des conventions avec la Société du Lloyd autrichien. L'administration recevra des marchandises et des passagers pour Athènes, Nauplie, Alexandrie, Rhodes, Laraka, Beyrouth, Salonique, Varna, Galatz, Tulscha, Ibraila, Sinope, Samsoun et Trébisonde.

Pour fret et passage, s'adresser à MM. Rostand et Compagnie, armateurs, place de la République, 1.

Paquebot à vapeur français pour l'Italie. VILLE DE MARSEILLE

Le paquebot à vapeur la VILLE DE MARSEILLE, cap. P. Caillol, partira pour Gènes, Livourne, Civita Vecchia et Naples, le 1er mai à 4 heures du soir. S'adresser, pour fret et passage, à MM. André et Abeille, armateurs, place de la République, 4

Paquebots à vapeur français POUR GENÈS ET LIVOURNE. L'OCEAN.

Le bateau à vapeur l'OCEAN, de la force de 150 chevaux, c. Fournier, partira pour Gènes et Livourne, le 3 mai à 4 heures du soir. S'adresser, pour fret et passage, à MM. Marc Fraissinet et Comp., armateurs, quai de la Fraternité, n. 1

NOUVELLES DE MER

Le steamer Great-Western est arrivé le 24 avril à Southampton, venant des Indes Occidentales. Il apporte les malles des Antilles et du Mexique. Il n'a à bord qu'un fret de 390 000 piastres en espèces. Les récoltes dans les Antilles s'annonçaient mal.

L'Asie, ven. de Calcutta au Havre, a été rencontré le 1er mars, latit. 1°, longit. 83° E. par le Baboo, arrivé à Colombo.

Le Jane, c. Stanley, allant de Bordeaux à Maurice, a été rencontré le 7 janvier, lat 33° S., longit. 38° E. par Isabella et Ann, arrivé à Maurice.

Par des passagers des Antilles, venus au Havre, voie de Southampton, nous apprenons l'arrivée: A St-Pierre (Martinique), du nav. franç. Zampa, c. Vannier, parti du Havre le 12 février.

A la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), du nav. fr. Jonas, cap. Lepelletier, parti du Havre le 6 fév.

Les dernières lettres de Buenos-Ayres du 4 février, reçues voies d'Angleterre, annoncent, outre l'affrètement pour Anvers du Gustave, cap. Cels, que nous avons déjà mentionné, l'engagement pour le même port du navire fr. Ankober, aussi du Havre, c. Bosque.

Le situation de la rade de Buenos-Ayres en ce qui concerne les navires français, restait la même qu'aux précédents avis.

En navires étrangers pour France, le br. danois Atalanta continuait de charger pour le Havre, et le navire am. Norma, c. Topp, prenait fret pour Marseille.

Fret: Pour France, fr. 85 les caïrs secs, fr. 45 les salés.

Il résulte de nouveaux renseignements que la rencontre du brick Florine venant de Pernambuco au Havre, doit se rapporter, au br. fr. Virginie, c. Berthem, également de Dunkerque, et parti de Pernambuco le 20 février pour le Havre.

Ces deux navires appartenant au même port et au même armateur, portent le même guidon, ce qui aura sans doute occasionné la confusion faite par le capitaine du Sirius, qui signalait cette rencontre.

Restaient en charge à New-York le 4 avril: Pour le Havre: pag. am. Argo, cap. Davies, 10 avril; Admiral, cap. Wotton, 20 avril; nav. fr. Myosotis (nouveau), cap. Folliot, 15 avril; nav. fr. Armantine (nouveau) c. Estébe.

Pour Marseille: nav. fr. Victor Jacquemont, cap. Remes, nav. am. Mary-Ellen, c. Hewitt, Missouri, cap. Brown.

Restaient en charge à New-Orléans, le 25 mars: Pour le Havre: nav. am. Claiborn, cap. G. Christ; John-Hollander (nouveau) cap. Handerson; Leonidas (nouveau), cap. Jordan; nav. fr. Oscar (nouveau) cap. Labory.

Pour Marseille: nav. am. Mattakoesset, c. Peterson. Pour San-Yago-de-Cuba: nav. fr. Nérée, cap. Heuze.

Pour l'Europe: Nav. fr. Eugène, cap. Lepentra. Sans destination: Navire fr. Jupiter, c. Allègre.

Restaient en charge à Mobile: Pour le Havre; nav. am. Venice, cap. Salter; Monterey. Restait en charge à Galveston (Texas): Pour le Havre: nav. am. Albeona.

Restait en charge à Apalachicola: Pour le Havre: nav. am. Ohio, c. Sutton. Restaient en charge à Charleston: Pour le Havre: nav. am. Columbiens, Osceola (nouveau).

Restait en charge à Savannah: Pour le Havre, nav. am. Merchant (probable). Les exportations de New-York, pour France, dans la semaine du 20 au 27 mars, comportent: Pour le Havre (chargement du pag. Havre): 2 023 balles coton, 8 barils potasse, 30 boucauts 331 soos quercitron, 17 764 liv. fanons, 7941 liv. cire, 30 barils cendres d'orfevre, 10 000 douvelles.

Pour La Rochelle (chargement du Lodebar): 50,000 douvelles. Les exportations de New-York pour France, pendant la semaine du 27 mars au 3 avril, comportent: Pour le Havre (chargement de l'Eugène): 179 balles coton, 200 sacs cacao, 1,200 sacs piment, 18 caisses huile d'anis, 2 existes baume de tolu, 4 850 liv. cire, 4 921 liv. fanons, 121 sacrons quercitron, 5,000 douvelles.

Voici les chargements des navires expédiés de New-Orléans du 10 au 23 mars: Pie IX, fr. pour le Havre: 189 balles coton, 400 boucauts tabac, 7 000 douvelles. Switzerland, pour le Havre: 1,931 balles coton. Gironde, fr., pour le Havre: 810 balles

coton, 50 barils suif, 50 tierçons, 230 barils 500 frequins saindoux, 19 tierçons, 150 barils, 102 demi-barils porc sale. Minosota, pour le Haxre: 2,464 balles coton.

Izstein-et-Welcker, pour Bordeaux: 143,000 douvelles. Arthémise, pour Bordeaux: 292 balles coton, 93 boucauts tabac, 14 barils 149 frequins saindoux, 33,000 douvelles.

Le chargement du nav. am. Severn, expédié de Mobile pour le Havre comporte 2,030 balles coton.

Le chargement du nav. am. Orphir, parti d'Apalachicola pour le Havre se compose d'environ 1,400 balles coton.

On annonce que le nav. fr. Arthur, c. Lemarchand, arrivé de la Réunion à Nantes, avec 3703 balles sucre, doit relever de ce port pour le Havre, avec son chargement.

Des lettres particulières des Etats-Unis, reçues par le Canada, confirment l'affrètement, à Savannah pour le Havre, du nav. am. Merchant, qui devait prendre 1300 à 1400 balles coton.

MOUVEMENT DU PORT DE MARSEILLE. Arrivées en Quarantaine.

Du 29. ALEXANDRIE, 30 mars, 3 mâts Emilie-Claire, de 239 tx, cap. Fages, avec 1900 ardebs sésame, 200 balles coton, 1,100 dito tabac, 200 couffes gomme pr divers. Le nav. à MM. Rouchon frères et Tardieu.

DESSA, 27 fév., Constantinople, 27 0 mars, br grec Evangelistria, de 183 tx, cap. Noidizi avec 1485 schewers blé pr neveu de M. Mavro et comp., ainsi que le navire.

DESSA, 19 mars, Constantinople, 26 0 dit, br Emilie, de 105 tx, cap. Meunier, avec 1,140 schewers graine de lin pr M. M. Agelasto, ainsi que le nav.

arrivées en libre pratique

Du 29. AGDE, 28 ct, vap. Rhône, de 139 tx, c. Fournier, av. 20 tx march. pr div. Le nav à Mrs Fraissinet et Cie. Il a 18 passagers.

AGDE et Cette, 28 ct, vap. Pauline, de 490 tx, c. Girard, av. 20 tx march. pr div.; le nav à Mrs Gros et Conte fils. Il a 12 pass.

AIRFA, 23 janv., br. Jeune-Bavand, de 142 tx, c. Cannac, av. 5,909 qlois b'ô pr M. M. Agelasto; le nav. au cap. Purgé sa 40ne à Malte.

LE ROUSSE, 26 ct, b-g. Juliette, c. Figarella, avec 32 fut. huile, 1 partie bois à brûler et autres pr div.

MALTE, 25 ct, vapeur-poste de l'Etat Manglais Medusa, commandé par M. Bathurs, lieutenant de vaisseau, avec des dépêches et 22 pass.

Il annonce que le vap.-poste le Rhamsés a péri dans les environs de Trapani. — L'équipage a été sauvé et transporté à Malte sur une frégate à vap. anglaise.

PORT-VENDRES, 28 ct, b-St-Raphael, c. Maillot, en lest. COUSSE, 7 ct, br-g. Sphinx, de 88 tx, Scap. Crouzat, av. 161 tx fut. huile pr M. A. Savine fils; le nav. au cap.

SEVILLE, 4 ct, br.-g. Marie-Joséphine, de 79 tx, c. Crouzat, av. 114 fut. huile pr Mrs Vidal freres. Passé le détroit le 14 ct.

TOULON, 26 ct, vapeur-poste Ajaccio, commandé par M. Santi, lieutenant de v. venant de réparation.

BULLETIN DE LA VIGIE

Donné par Sannière, Serre et comp. En vue vers les midi: Vent à l'E. ARRIVÉES EN LIBRE PRATIQUE Jusqu'à 4 heures.

Du 30. MALTE, 26 cour., Trapani, le 27 dit, vap.-poste le Menlor, commandé par M. Levêque, lieutenant de vaisseau, avec 72 colis sanguines, des dépêches et 72 pass. — Il a à bord l'équipage et les marchandises du Rhamsés, venant de Constantinople et naufragé à Trapani.

TOULON, 29 cour., gabarre de l'Etat l'Egérie, commandé par M. Kirnel, c. de frégate, ven. embarquer des troupes.

DÉPARTS

Jusqu'à 4 heures. Du 30. ALGER, br. Théogène, c. Dol. ALICATA, nav. Harmonie, c. Mahe. BARCELONNE, br. Formento, capitaine Bertran.

BOUGIE, br. Aimable-Henriette, capit. Colomb. CONSTANTINOPLE, br. Unito, capit. Vedolich. GORÉE, br. Brouveruil, c. Avril. GIGELLY, br. St-Pierre, c. Hiblot. GIBRALTAR, br. Felix-Jules, capit. Rouquette. GUADELOUPE, n. Rhône, c. Caussy. St-P.-MIQUELON, br. Basque, capit. Harandar.

MALTE, br. Lady-Briggs, c. Orlando. ORAN, br. Bon-Pêcheur, c. Bonnot. SYRA, br. Neos-Phokion, c. Zunicos. S-FELIEU, br. San-Antonio, c. Rourou. TUNIS, br. Tour-d'Auvergne, c. Vabre. TUNIS, br. Philippe, c. Giraud. Pour la cote: les capit. Ayraud, Truc, Amenc, Guérouard, Caussy, Corras. Marseille. — Imp. et lith. Jules BARILE, rue Paradis, 15.